

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 1^{er} avril 2019

OBJET :

CCCPF

AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION
CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES
« TRAVAUX DIVERS DE
REFECTION DE
VOIRIE »

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

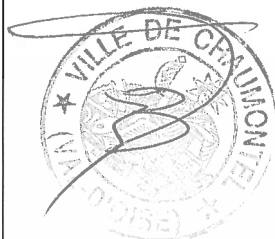
Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 avril 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/246

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Pascale BAQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooo

Par délibération en date du 23 novembre 2018, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes d'achat de travaux d'entretien voirie coordonné par la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

Ont adhéré à ce groupement de commandes, les communes de Baillet-en-France, Bellefontaine, Belloy-en-France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Maffliers, Mareil-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec et de la CCCPF.

Par courrier adressé à la CCCPF respectivement en date des 8 et 14 mars 2019, les communes d'Asnières-sur-Oise et de Lassy ont manifesté leur intention d'adhérer à ce marché.

Les membres du groupement ayant déjà entériné la convention, il a été décidé d'établir un avenant n° 1 à cette convention afin d'intégrer les communes d'Asnières-sur-Oise et de Lassy et d'y apporter une modification en autorisant le coordonnateur (C3PF) de gérer toute nouvelle adhésion par la prise d'une délibération en conseil communautaire.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes « travaux divers de réfection de voirie ».

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

• **Abstention** : 1 voix - *Monsieur Eric CASSERON*

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes « travaux divers de réfection de voirie ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

